



RESIDENCES DAR SAADA S.A

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2026

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025, approuve lesdits rapports, les états de synthèse, les comptes sociaux et les comptes consolidés, arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un résultat net (en comptes sociaux) de **-97 889 070,18 DHS** et un résultat net consolidé de **4 491 KDH**

Elle approuve également les opérations arrêtées par ces comptes ou résumées dans lesdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

Voix pour : 15 748 089	Voix contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-----------------	-----------------

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

Voix pour : 15 748 089	Voix contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-----------------	-----------------

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs de la société et de leur mandat au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

Voix pour : 15 748 089	Voix contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-----------------	-----------------

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, et sur proposition du Conseil d'Administration du 30 Mars 2026, décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat de l'exercice 2025:	-97 889 070,18 DHS
(-) Réserve légale :	0,00 DHS
= Nouveau solde	-97 889 070,18 DHS
(+) Report à nouveau antérieur :	1 254 422 727,65 DHS
= Sommes distribuables	1 156 533 657,47 DHS
(-) Distribution des dividendes (0% de bénéfice net) :	0,00 DHS
= le solde à mettre en totalité en report à nouveau	1 156 533 657,47 DHS

Elle décide en conséquence, de ne pas distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

Voix pour : 15 748 089	Voix contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-----------------	-----------------

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité, et en considération des délibérations du conseil d'administration tenu le 30 Mars 2026 :

Prend acte et approuve la démission de Mme **Amina MENJRA** de ses fonctions d'administratrice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

Voix pour : 15 748 089	Voix contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-----------------	-----------------

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires de quorum et de majorité, et en considération des délibérations du conseil d'administration tenu le 30 Mars 2026 approuve et ratifie la nomination de Mme **Bouchra BERRADA**, titulaire de la CIN n° **C351306** en qualité d'Administratrice Indépendante de la société.

Et par conséquent, l'assemblée générale ordinaire fixe la période de son mandat à une durée de six ans, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

Voix pour : 15 748 089	Voix contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-----------------	-----------------

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, et sur proposition du conseil d'administration du 30 mars 2026, décide de renouveler le mandat social de M. **Hassan EL BASSRI** en tant qu'administrateur Indépendant.

Et par conséquent, l'assemblée générale ordinaire fixe la période de son mandat à une durée de six ans, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

Voix pour : 15 748 089	Voix contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-----------------	-----------------

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de son Commissaire Aux Comptes « FI-GEC ». A cet effet, elle décide de renouveler son mandat, pour la durée légale de trois (3) années, soit jusqu'à de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

Voix pour : 15 748 089	Voix contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-----------------	-----------------

NEUVIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au président avec faculté de délégation, ainsi qu'à tout porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité requise par :

Voix pour : 15 748 089	Voix contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-----------------	-----------------

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION